

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADMINISTRATEUR  
DE LA TUTELLE EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1<sup>re</sup> séance extraordinaire – 25 août 2021, 19 heures**  
(par visioconférence)

---

**Membres présents :**

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle  
Mme Francyne Fleury, directrice générale intérimaire  
M. Jean Ouimet, directeur adjoint à la gestion des services  
éducatifs et de l'organisation scolaire  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

**Sont également invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières (points 5 et 6)  
Krimo Azouaou, directeur adjoint au Service des ressources  
financières (points 5 et 6)

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 20 h 44 à 20 h 51.

\*\*\*\*\*

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle du CSSDM ouvre la séance  
et remercie les personnes présentes.

1. **Mot de la directrice générale intérimaire**

Mme Francyne Fleury salue les membres du public et souhaite un bon retour  
des vacances estivales à tous. Elle mentionne que bien que la Covid-19 ne soit pas  
derrière nous et que de nouvelles mesures aient été annoncées, le CSSDM et  
ses équipes-écoles sont prêts à réagir rapidement aux nouvelles directives.

Elle souligne que les membres du personnel attendent les élèves avec impatience  
et que ce sentiment est particulièrement fort auprès des enseignants qui ont  
beaucoup souffert de ne pas pouvoir offrir leur enseignement en présentiel  
tout au long de l'année dernière.

Mme Fleury aborde ensuite les travaux réalisés pendant l'été tel que l'agrandissement de 5 écoles et les efforts de recrutement qui ont mené à l'embauche de 3 782 nouveaux employés, ce qui représente 600 de plus que l'année dernière.

Elle conclut en remerciant encore une fois l'ensemble du personnel, des équipes-écoles et des employés du Centre administratif qui font du CSSDM une grande organisation en rappelant qu'ils ont, malgré une année dernière difficile, travaillé de manière solidaire avec le même objectif : la réussite éducative des élèves.

\*\*\*\*\*

## 2. Présentation de l'administrateur de la tutelle

M. Lachance remercie Mme Fleury pour son intervention et prend quelques minutes pour se présenter au public. Dans un premier temps, il revient sur les événements ayant mené à sa nomination comme administrateur de la tutelle. Par la suite, il présente sommairement son parcours professionnel de plus de 33 ans dans le milieu de l'éducation, dont 15 années en tant que directeur général de ce qui était alors la Commission scolaire des Mille-Îles. Il assure être sûr d'être en mesure de mener à bien son mandat d'assurer la mise en place d'un Conseil d'administration au CSSDM.

Il profite également de la séance pour remercier les membres du personnel, notamment la direction générale qui continue à voir à la gestion des opérations courantes. Il salue également M. Marc. Étienne Deslauriers, président du comité de parents et les membres du Conseil d'administration qui ont décidé de poursuivre leur mandat malgré une situation incertaine.

Il termine son intervention en rappelant la mission du Centre de services scolaire qui est d'organiser les services éducatifs, veiller à leur qualité, promouvoir l'éducation publique, et, surtout, assurer la réussite des élèves. Il se dit persuadé que le CSSDM a toutes les ressources nécessaires, et, surtout, la volonté pour aller de l'avant afin de faire progresser l'organisation.

\*\*\*\*\*

## 3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté par M. Jean-François Lachance.

- 1- Mot de la directrice générale intérimaire
- 2- Présentation de l'administrateur de la tutelle
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 mars 2021
- 5- Présentation du budget
- 6- Période réservée aux questions du public

- 7- CA-31-202106-01 Service des ressources financières – budget de l'exercice financier 2021-2022
- 8- CA-202108-45 Projet de résolution portant sur la suspension de l'application du *Règlement n° R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*
- 9- CA-202106-43 Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2021-2022
- 10- Rapports d'information :
- a) CA-INF- 2021-10 Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- b) CA-INF-2021-12 Avis de démission de Mme Mélisandre Shanks, M. Benoit Guilmain, Mme Kiléka Coulibaly, de Mme Sandra Boisse et M. Sylvain P. Caron, membres du Conseil d'administration du CSSDM
- c) INF-CA-2021-13 Avis de démission de MM. Jean-Pierre Gauvin et Étienne Lamy, membres du Conseil d'administration du CSSDM
- d) INF-CA-2021-14 Avis de désistement de M. Benoit Guilmain, Mme Kiléka Coulibaly et M. Sylvain P. Caron
- e) INF-CA-2021-15 Lettre annonçant la composition du Comité de répartition des ressources (CRR)
- f) INF-CA-2021-19-A Lettre annonçant l'élection d'un membre du Comité de répartition des ressources pour combler un poste vacant
- g) INF-CA-2021-16 Lettre annonçant la composition du Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE)
- h) INF-CA-2021-18 Fonctions du protecteur de l'élève exercées par la protectrice de l'élève substitut M<sup>e</sup> Louise Jolicoeur
- i) Assermentation de M. Patrice Forest à titre de membre du Conseil d'administration représentant des directions d'établissement
- 11- Levée de la séance

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 mars 2021

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 mars 2021.

5. Présentation du budget

À ce point, M. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières et M. Krimo Azouaou, directeur adjoint du Service des ressources financières offrent une présentation sur le contenu du budget du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice financier 2021-2022.

6. Période réservée aux questions du public

Avant de débiter la période de questions, la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Chloé Normand rappelle brièvement les règles entourant la participation du public lors des séances de l'administrateur de la tutelle. Puis, M<sup>e</sup> Normand invite la première personne inscrite sur la liste à poser sa question.

1. Marc. Étienne Deslauriers – président du Comité de parents du CSSDM

M. Marc. Étienne Deslauriers salue dans un premier temps la directrice générale et l'administrateur de la tutelle, puis les parents d'enfants qui fréquentent le CSSDM. Il souligne leur grande capacité d'adaptation dans le contexte de la pandémie et qui sera encore nécessaire dans les prochains mois.

Puis, il pose plusieurs questions en lien avec l'adoption du budget 2021-2022 du Centre de services scolaires de Montréal. Ses questions portent notamment sur les éléments suivants : le déficit anticipé du transport scolaire, l'utilisation de la mesure alimentaire, les prévisions budgétaires des services de garde, les mesures réparties par le comité de répartition des ressources ainsi que sur l'adoption du budget et la formation des membres des conseils d'établissement.

La direction générale ainsi que le Service des ressources financières répondent aux questions de M. Deslauriers sur le cadre et les données budgétaires. Ils expliquent notamment que plusieurs surplus ou déficits anticipés sont attribuables au contexte d'incertitude causé par la pandémie de Covid-19.

2. M. Hadji Hamidou – membre du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Foyer et membre du Comité de parents

M. Hadji Hamidou pose une question en lien avec la qualité de l'air et les travaux en vue de l'amélioration des infrastructures.

La direction générale assure M. Hamidou que l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements est une préoccupation constante pour le Centre de services scolaire de Montréal. À cet égard, des travaux avaient déjà été amorcés en lien avec le Programme sur la qualité de l'air. Ces derniers ont par ailleurs été accélérés grâce à des allocations supplémentaires octroyées par le ministère de l'Éducation.

7. Service des ressources financières – budget de l'exercice financier 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-31-202106-01 en date du 21 juin 2021 de MM. Michel Plante et Krimo Azouaou concernant concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les éléments qui ont modifié la situation budgétaire du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer une gestion responsable et équitable du budget du Centre de services scolaire de Montréal afin d'assurer, à moyen et long terme, l'autonomie financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le budget 2021-2022 de l'organisme est basé en bonne partie sur les paramètres de consultation;

CONSIDÉRANT que l'organisme prévoit un équilibre d'exercice pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT l'information fournie dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT l'avis des administrateurs du Centre de services scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2021-2022, que constitue le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre le budget 2021-2022 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, dans la forme prescrite par ces derniers;

3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'informer la direction générale, au moment opportun, du résultat de l'analyse des règles budgétaires et des paramètres initiaux de l'année scolaire 2021-2022 et, s'il y a lieu, de présenter un budget amendé.

8. Projet de résolution portant sur la suspension de l'application du Règlement n° R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport CA-202108-45

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que suivant l'entrée en vigueur de cette loi, les commissions scolaires francophones sont devenues des centres de services scolaires maintenant administrés par des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, des travaux ont commencé et seront poursuivis éventuellement par le comité de gouvernance et d'éthique en lien avec l'élaboration de règles de fonctionnement applicables au Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'en attendant, le Conseil d'administration a, le 25 novembre 2020 adopté une résolution à l'effet d'appliquer, dans l'intervalle, les règles prévues au *Règlement n° R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* dans le cadre des séances du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de décréter la mise sous tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à compter du 16 juin 2021, pour une période de six (6) mois qui pourra être prolongée pour une durée équivalente si la situation le justifie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a désigné M. Jean-François Lachance pour administrer cette tutelle et exercer les fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les circonstances particulières de la présente qui font en sorte que les séances du Conseil d'administration sont remplacées par des séances de l'administrateur de la tutelle du CSSDM;

CONSIDÉRANT les circonstances particulières de la situation en lien avec la pandémie de la COVID-19, notamment en ce qui concerne les modalités de participation à des séances publiques;

CONSIDÉRANT que les séances de l'administrateur de la tutelle ne pourront pas se tenir en tous points de la même façon que les séances du Conseil d'administration et qu'il sera nécessaire d'y apporter les adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT que l'article 18 du *Règlement n° R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* prévoit qu'un membre du Conseil peut exceptionnellement proposer la suspension temporaire de l'application des règles du règlement précité;

CONSIDÉRANT néanmoins qu'il est essentiel de conserver la période réservée au public prévue à l'article 19, avec les adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT la nature exceptionnelle de la situation actuelle et la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des séances de l'administrateur de la tutelle;

Par conséquent, il est **RÉSOLU** :

- 1° de SUSPENDRE, durant la durée de la tutelle, l'application du *Règlement n° R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*, à l'exception de l'article 19, lequel sera conservé tel qu'énoncé audit règlement, en y apportant les adaptations nécessaires;

2° de RESPECTER malgré tout, durant la durée de la tutelle, l'esprit et les grands principes sous-jacents au *Règlement n° R2019-2 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*.

9. Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-202106-43 en date du 17 août 2021 de M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règles d'assemblée applicables au Conseil d'administration, celui-ci doit fixer annuellement, par résolution, le calendrier de ses séances;

CONSIDÉRANT que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* a été modifié par la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires* et que cet article ne prévoit plus que le jour, l'heure et le lieu des séances doivent être déterminés par règlement;

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présidence ou deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil;

CONSIDÉRANT la répartition annuelle des dossiers du CSSDM relevant des pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2021-2022 ainsi que le congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévus à ces calendriers;

CONSIDÉRANT la résolution CA-202011-10 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2020 qui prévoit que la première séance du CA de l'année 2021-2022 se tiendrait le 31 août 2021;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de décréter la mise sous tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à compter du 16 juin 2021, pour une période de six (6) mois qui pourra être prolongée pour une durée équivalente si la situation le justifie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a désigné M. Jean-François Lachance pour administrer cette tutelle et exercer les fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, dans ce contexte, que le Conseil d'administration ne puisse pas tenir de séances malgré l'adoption du présent calendrier;

CONSIDÉRANT que dans cette éventualité, les séances du Conseil d'administration pourront être remplacées par une séance où M. Jean-François Lachance exercerait les fonctions et pouvoirs et prendrait les décisions en place et lieu du Conseil d'administration;

Par conséquent, il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 présenté à l'annexe I du présent rapport. Lesdites séances se tiendront, sauf exception, à 14 heures pendant la durée de la tutelle;
- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier des séances pour l'année scolaire 2021-2022 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet du CSSDM.

10.

Rapports d'information :

- a) CA-INF- 2021-10 Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- b) CA-INF-2021-12 Avis de démission de Mme Mélisandre Shanks, M. Benoit Guilmain, Mme Kiléka Coulibaly, de Mme Sandra Boisse et M. Sylvain P. Caron, membres du Conseil d'administration du CSSDM
- c) INF-CA-2021-13 Avis de démission de MM. Jean-Pierre Gauvin et Étienne Lamy, membres du Conseil d'administration du CSSDM
- d) INF-CA-2021-14 Avis de désistement de désistement de M. Benoit Guilmain, Mme Kiléka Coulibaly et M. Sylvain P. Caron
- e) INF-CA-2021-15 Lettre annonçant la composition du Comité de répartition des ressources (CRR)
- f) INF-CA-2021-19-A Lettre annonçant l'élection d'un membre du Comité de répartition des ressources pour combler un poste vacant
- g) INF-CA-2021-16 Lettre annonçant la composition du Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE)
- h) INF-CA-2021-18 Fonctions du protecteur de l'élève exercées par la protectrice de l'élève substitut M<sup>e</sup> Louise Jolicoeur
- i) Assermentation de M. Patrice Forest à titre de membre du Conseil d'administration représentant des directions d'établissement

11. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 05.

*Secrétariat général – 1<sup>er</sup> septembre 2021*